

ridicule. Il n'était pas question alors de se soucier de l'avenir de l'environnement ou de la possibilité qu'il n'ait pas d'avenir. Mais depuis une dizaine d'années on parle de plus en plus du danger de pollution, tant et si bien qu'il existe maintenant toute une documentation d'où il ressort que les ressources naturelles de notre planète ne sont pas inépuisables, et certainement pas sous notre régime actuel.

Selon une attitude—peut-être celle que reflète le projet actuel du gouvernement—il suffirait d'apporter une solution superficielle à un problème des plus fondamentaux. Elle s'exprime ainsi: «Nous essaierons tout simplement de nous débrouiller de notre mieux en palliant les manifestations les plus évidentes de pollution dont pâtissent certains secteurs de notre terre, de notre eau ou de notre air.» Si l'on traduit fidèlement ici la pensée du ministre cet après-midi, on semble vouloir adopter des demi-mesures en espérant que tout se passera bien, au lieu de nourrir l'intention bien arrêtée d'effectuer le cas échéant, une profonde restructuration d'industries ou d'entreprises qui contribuent continuellement à la pollution.

Le ministre a dit il y a quelques instants qu'il était fort difficile de définir ce qu'on entend par «lutte contre la pollution». C'est pourtant l'expression qu'emploie le projet de loi. Il se peut que nous ayons devant nous des velléités de bonne volonté et d'efforts en vue de régler les problèmes de la pollution sans créer trop d'embarras ou déranger trop de gens. Cela en contentera peut-être certains, mais cela ne me satisfait certainement pas, pas plus que cela ne satisfait le député qui a présenté cet amendement.

Si nous voulons nous occuper sérieusement de la pollution, nous devons prendre des mesures préventives. Nous devons, dans bien des cas, trouver les racines du mal qui, par elles-mêmes, sont un problème permanent. En fin de compte, si nous voulons reviser nos positions du tout au tout, on ne placera pas l'accent sur la lutte contre la pollution, car cela pourrait avoir n'importe quelle signification. Cela ne veut certainement pas dire que le ministre s'efforcera d'enrayer la pollution, mais tout simplement qu'il s'y intéressera de quelque façon, ce qui pourrait se borner à faire un rapport régulier ou à aborder la question d'une autre façon superficielle ou limitée. Si le nouveau ministère veut vraiment se consacrer à l'élimination de la pollution, le mot «prévention» doit figurer dans ce projet de loi. C'est plus qu'une question de sémantique, c'est une question de principe.

• (3.40 p.m.)

Si le ministre estime, comme il vient de le dire, que cette question revêt une grande importance en ce qui concerne l'interprétation de la loi et que la subtilité de son libellé échappe à la Chambre, je pense que l'article devrait être réservé. Je crois que la question devra être examinée très sérieusement à un stade ou à un autre mais, pour le moment, si le ministre estime que la question doit être résolue par les juristes de la Couronne ou par quiconque a rédigé ce bill dans sa forme définitive, cet article devrait certes être réservé. Sans vouloir présumer de l'avis de l'honorable député, je suis sûr que le motionnaire sera tout disposé à attendre que les conseil-

lers juridiques aient pu donner leur opinion afin que nous nous assurions que l'amendement ne porte pas atteinte à d'autres aspects juridiques du projet de loi.

Mais je prétends qu'il ne suffit pas au gouvernement de nous dire, «oui bien sûr, c'est ce que nous voulons; oui bien sûr nous nous préoccupons de la lutte contre la pollution; oui bien sûr notre but premier est d'empêcher la pollution et c'est pourquoi nous voulons créer ce nouveau ministère.» Tout ce que peuvent dire le ministre ou l'un quelconque des députés—en toute déférence pour leurs efforts et leur sincérité—ne signifie rien de concret par rapport au caractère juridique de ce projet de loi. Si nous voulons et si le gouvernement veut vraiment supprimer et empêcher la pollution, il est indispensable que la loi constitutive du nouveau ministère soit sans ambiguïté. Je ne crois pas que le ministre puisse s'en tirer en disant qu'il s'agit d'une simple question de définition ou qu'elle est déjà réglée d'une façon plus ou moins générale.

Par cette loi, le gouvernement et le nouveau ministère doivent vraiment s'engager à résoudre les problèmes que pose la pollution au Canada. C'est là l'aspect fondamental de la création de ce ministère et de la lutte efficace contre la pollution dans le pays.

M. Harding: Monsieur le président, j'appuie les propos des deux derniers députés qui ont parlé de ce côté-ci de la Chambre. Permettez-moi de souligner au ministre et au gouvernement que nous ne siégeons pas ici pour les harasser avec des amendements. Nous avons médité longuement sur ce problème. Nous avons scruté cette question et nous sommes convaincus que cet amendement rendra la mesure plus rigoureuse. C'est la raison pour laquelle nous l'avons proposée. Il n'existe absolument aucun doute que la population du Canada désire une bonne mesure législative qui confèrera au ministre le pouvoir et la puissance de s'attaquer aux problèmes de la pollution qui confrontent le pays. Nous ne sommes pas certains du libellé de ce bill et nous y avons consacré beaucoup de temps et d'étude. Nous ne sommes pas convaincus qu'il s'étend à tous les aspects.

Je suis volontiers disposé à laisser réserver cet amendement si le gouvernement désire avoir un peu plus de temps pour le vérifier et en découvrir les répercussions sur la mesure et les autres articles du bill. Le présent débat peut continuer pendant un ou deux jours, et le gouvernement aura amplement le temps de discuter cette question avec les fonctionnaires appropriés. Je ne m'oppose pas du tout à réserver cet amendement si c'est le désir du ministre ou des membres du comité. Cela m'irait parfaitement. Permettez-moi de signaler que l'an dernier, nous avons combattu à la Chambre la loi sur les ressources en eau du Canada. Nous luttions pour des normes nationales et pour la nécessité de la part de l'industrie du recyclage des effluents dans les limites de ses installations. Mon Dieu, que trouvons-nous maintenant? Dans les six mois après l'adoption du bill, l'homme qui sera le nouveau titulaire de ce ministère a voyagé d'un bout à l'autre du pays pour répéter les choses mêmes que nous avions mentionnées, six, sept ou huit mois auparavant. Les amendements que nous avions proposés à ce sujet ont été rejetés par ce groupe qui est devant nous.